



**Service public  
de l'emploi à La Réunion**  
**La mobilisation pour l'emploi**  
Jeudi 18 juin 2015

**Dossier de Presse**

## Préambule

---

Dominique Sorain, Préfet de La Réunion a réuni, ce jeudi 18 juin 2015, le service public de l'emploi régional (SPER). Le SPER est l'instance de dialogue et d'échanges sur la stratégie de l'emploi à La Réunion.

Outre les services de l'Etat et les opérateurs, le SPER est composé du Conseil régional, du Conseil départemental, de l'association des maires, des intercommunalités, des chambres consulaires, des partenaires sociaux et des organismes paritaires collecteurs agréés.

Lors de cette réunion, le SPER a abordé de manière détaillée le déploiement des contrats aidés, des mesures d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi.

## Les contrats aidés et les mesures d'accompagnement vers l'emploi

	Effectif présent en cours de contrat au 31/12/2014 (1)	Programmation 2015 (2)	Programmation réalisée au 15/06/2015 (3)	Effectif présent en cours de contrat au 15/06/2015 (4)	Programmation à réaliser <i>dont renouvellements</i> (5)
CUI CAE EAV	22 040	28 412	6 259	23 088	22 153
CAE DOM	3 087	3 924	997	3 178	2 927
<b>Sous-total</b>	<b>25 127</b>	<b>32 336</b>	<b>7 256</b>	<b>26 266</b>	<b>25 080</b>
CIVIS	10 338	3 740	1 915	6 565	1 825
GJ	1 747	2 040	755	2 616	1 285
IEJ*	2 192	10 404	752	2 028	9 652
<b>Total</b>	<b>39 404</b>	<b>48 520</b>	<b>10 678</b>	<b>37 475</b>	<b>37 842</b>

- (1) Nombre de bénéficiaires en parcours d'insertion au 31 décembre 2014  
(Contrats conclus en 2013 et 2014 et toujours en cours au 31 décembre 2014)
- (2) Nombres de contrats (nouvelles entrées et renouvellements) à mobiliser en 2015
- (3) Nombres de contrats mobilisés au 15 juin 2015 (nouvelles entrées et renouvellements)
- (4) Nombre de bénéficiaires en parcours d'insertion au 15 juin 2015  
(Contrats conclus en 2014 et 2015 et toujours en cours au 15 juin 2015)
- (5) Nombre de contrats (nouvelles entrées et renouvellements) à mobiliser au second semestre

Au titre de l'année 2015, La Réunion s'est ainsi vue dotée de plus de 10 000 solutions d'insertion supplémentaires, contrats aidés et mesures d'accompagnement vers l'emploi.

Au regard des contrats en cours se prolongeant jusqu'au 31 décembre 2015, des nouvelles entrées et des renouvellements, le nombre de bénéficiaires en parcours pourrait approcher le chiffre de 50 000 en fin d'année.

La solidarité nationale joue pleinement son rôle avec une intervention à hauteur de 7,78 % comparativement au poids démographique de La Réunion dans l'ensemble national soit 1,28%. Au titre de l'année 2014, cette proportion s'établissait entre 5 et 7% suivant les dispositifs.

Dans le même temps, une **expérimentation de fongibilité des enveloppes** CUI-CAE, emplois d'avenir et insertion par l'activité économique est conduite à La Réunion sans plafonnement.

Sur le reste du territoire national, cette expérimentation est limitée à 6% des dotations CUI-CAE, emplois d'avenir et insertion par l'activité économique.

La Réunion est ainsi munie de moyens et de modalités de gestion en adéquation avec les besoins d'emplois du territoire.

### Contact presse

## Etat des consommations des dispositifs d'aides et d'accompagnement vers l'emploi

---

A la date du 15 juin 2015,  
**23 088 contrats CAE-CUI et emplois d'avenir** étaient en cours.  
S'y ajoutent **3 178 CAE DOM**,  
**6 565 contrats CIVIS**,  
**2 616 bénéficiaires de la « garantie jeune ».**

A la date du 15 juin 2015, **37 475** Réunionnais et Réunionnaises bénéficiaient d'un contrat aidé ou d'une mesure d'accompagnement vers l'emploi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015,  
**6 259 contrats CAE-CUI et emplois d'avenir** ont été signés.  
S'y ajoutent **997 CAE-DOM**,  
**1 915 contrats CIVIS**  
et **755 entrées en « garantie jeunes ».**

La programmation au titre du deuxième semestre, outre la notification basée sur les réalisations du premier semestre, sera abondée d'un droit de tirage de 10 000 contrats supplémentaires.

Le préfet appelle l'ensemble des acteurs du territoire à se mobiliser pour accélérer le rythme de consommation des solutions d'insertion.

Les sous-préfets réuniront d'ici la fin août, les acteurs du service public de l'emploi de proximité de leur arrondissement afin d'optimiser les prévisions de recrutements pour le second semestre.

### Contact presse

## Rappel des dispositifs

### Emplois d'avenir

---

- Objectifs** Les emplois d'avenir ont été créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Le dispositif ainsi mis en place est organisé autour de trois idées-forces :
- une action orientée prioritairement vers les jeunes sans diplôme ou peu diplômés ;
  - une logique de parcours, de formation et un accompagnement renforcé ;
  - une aide de l'État jusqu'à 3 ans à hauteur de 90 %, de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour le secteur non marchand. L'aide est de 35% pour le secteur marchand éligible (complété le cas échéant par le Conseil Régional).
- Ce parcours de réussite repose sur un fort engagement des employeurs (tutorat, formation, capacité d'accompagnement, place...) et sur un accompagnement renforcé.
- Public visé** Les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus TH) sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP, en recherche d'emploi, et à titre exceptionnel, jusqu'au niveau bac+3, les jeunes sans emploi résidant dans une ZUS, une ZRR ou en outre-mer.

### Contrats aides CUI-CAE

---

- Objectifs** Le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Les bénéficiaires des minima sociaux disposent des mesures CUI-CAE RSA. Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La demande d'aide indique les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel de la personne et prévoit des actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel.
- Public visé** Personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Les catégories de public pouvant accéder au CUI-CAE et leur taux de l'aide de l'État sont définis chaque année par arrêté préfectoral.

#### Contact presse

## Garantie jeunes

---

- Objectifs** Amener les jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active. Ce dispositif propose **un accompagnement renforcé vers l'emploi**, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ni formation. Le dispositif « garantie jeunes » s'est mis en place suite à la parution du décret au JO du 2 octobre 2013.
- Public visé** Les jeunes âgés de moins de 25 ans, et plus spécifiquement les NEET (ni en éducation, ni en formation, ni en emploi), sont la cible de cette garantie, qui concerne donc autant les jeunes chômeurs (indemnisés ou non) que les « décrocheurs ».

## Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale : CIVIS

---

- Objectifs** Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) est un programme d'**accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans** en difficulté d'insertion professionnelle. Il a pour but d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Il est mis en œuvre par les missions locales.
- Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.
- Le montant de l'allocation par jour varie de 0 à 15 euros, par tranche de 5 euros.
- Les jeunes sans qualification (VI, VBis et V sans diplôme) bénéficient d'un accompagnement personnalisé et renforcé, assuré par un référent unique, conseiller de mission locale.
- Public visé** Les jeunes dont le niveau de formation est inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique et professionnel (niveau IV) ;
- les jeunes n'ayant pas achevé le premier cycle de l'enseignement supérieur (niveau III) ;
- les jeunes inscrits en tant que demandeurs d'emploi depuis plus de 12 mois au cours des 18 derniers mois.

### Contact presse

## Le déploiement du programme européen Initiative pour l'Emploi des Jeunes

---

L'Initiative pour l'emploi des jeunes s'inscrit dans le plan global de lutte contre le chômage des jeunes, adopté par les dirigeants européens. Destiné aux régions européennes dont le taux de chômage des jeunes dépasse 25 %, ce programme spécifique poursuit l'objectif que tout jeune se voit proposer, dans les quatre mois suivant sa sortie du système éducatif ou sa perte d'emploi, soit un emploi, soit une formation, soit un stage de qualité.

Cette ressource financière exceptionnelle doit aussi permettre le développement de dispositifs expérimentaux et innovants, conformément à l'esprit du Fonds Social Européen.

Le programme opérationnel national IEJ finance des actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'études (NEET) résidant dans les régions éligibles, et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée), qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi. Elle concerne donc autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Le programme opérationnel pour La Réunion d'un montant total de **73 138 688 €** est structuré selon deux volets :

Les crédits du volet national s'élèvent à **15 372 182 €**. Ces crédits, placés en gestion centrale, sont destinés à financer les dispositifs tels que service civique, Garantie Jeunes et les organismes Pôle emploi et les organismes paritaires collecteurs agréés (s'agissant de la formation des emplois d'avenir).

Le volet régional, doté de **28 883 253 €**, finance les dispositifs ultramarins (mobilité, insertion), les dispositifs locaux de lutte contre le décrochage scolaire, formation, insertion/réinsertion.

16 actions sont actuellement programmées pour un montant total de 32,5 M€.

Les actions relatives à ce programme ont débuté en fin d'année 2014. A ce jour **1 103 jeunes** bénéficient de ces actions.

En 2015, **10 404 jeunes** devraient se voir proposer une solution d'insertion dans le cadre de ce nouveau programme.

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)